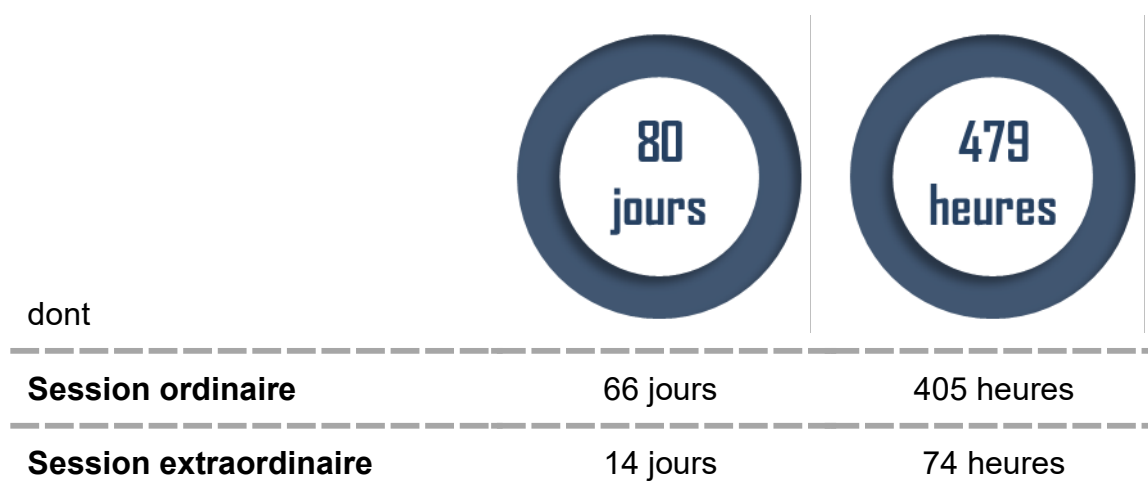


Statistiques sur **L'ACTIVITÉ DU SÉNAT** **EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

Année parlementaire 2021-2022

1. LE SÉNAT A SIÉGÉ ...



**Une session ordinaire « typique » d'une année électorale
avec une activité concentrée sur les deux premiers trimestres ...**

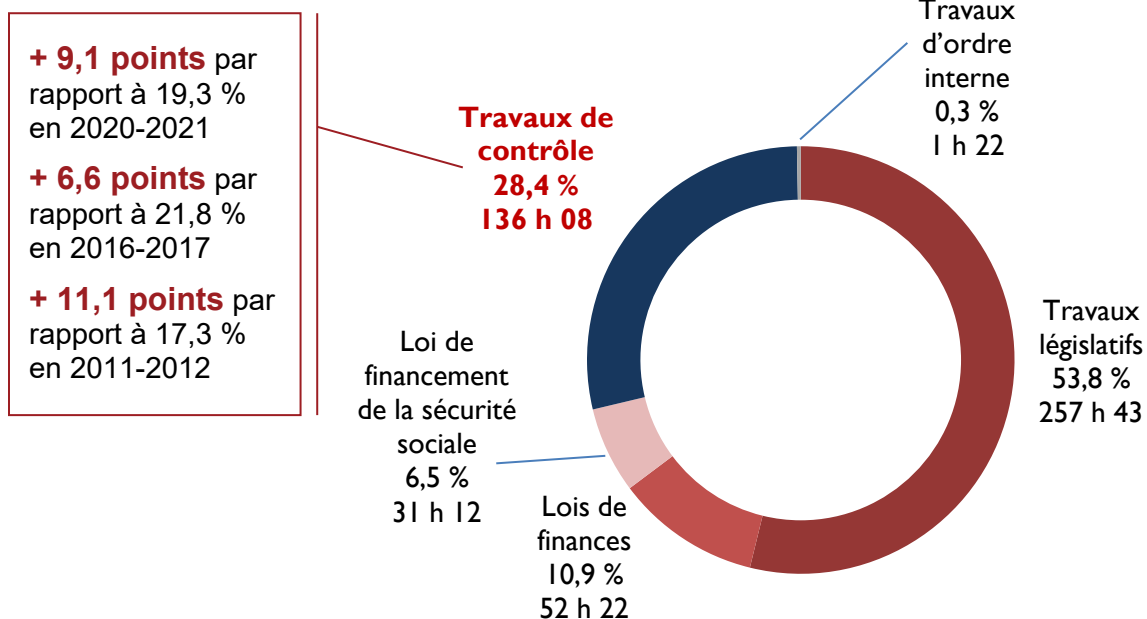


*Plus de la moitié du temps de séance concentrée sur le premier trimestre
→ 56 % des jours*

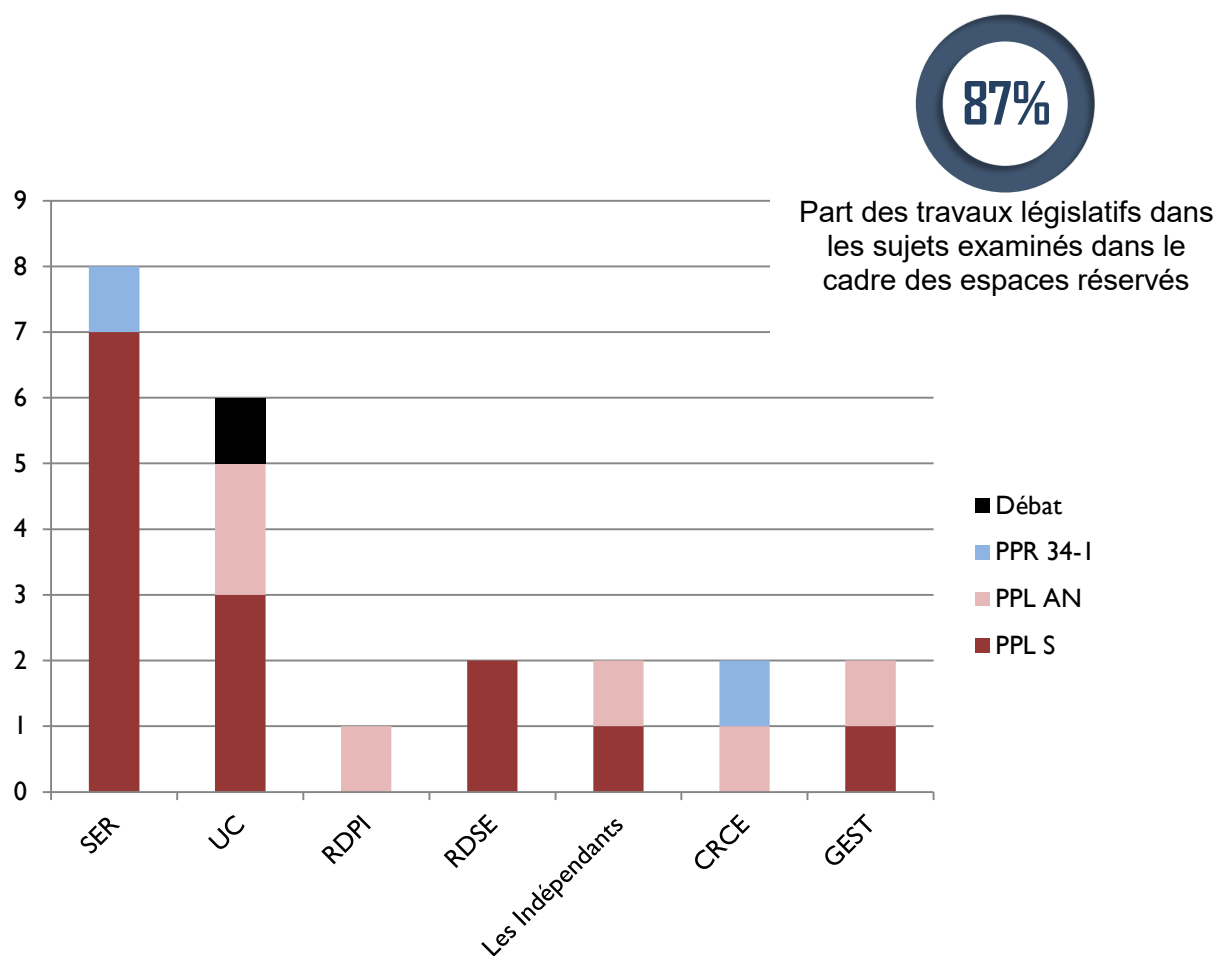
**... et une session extraordinaire limitée aux mois de juillet-août
et marquée par l'examen de deux projets de loi importants :**

- le projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (20 h 48 en séance pour l'examen en première lecture)
- le projet de loi de finances rectificative pour 2022 (19 h 21 en séance pour l'examen en première lecture)

Une année parlementaire marquée par une place plus grande accordée aux travaux de contrôle



L'expression des groupes minoritaires et d'opposition dans le cadre des espaces réservés



2. UNE ACTIVITÉ LÉGISLATIVE FORTEMENT MARQUÉE PAR L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Un record absolu de propositions de loi déposées par les sénateurs



propositions de loi
déposées par les sénateurs

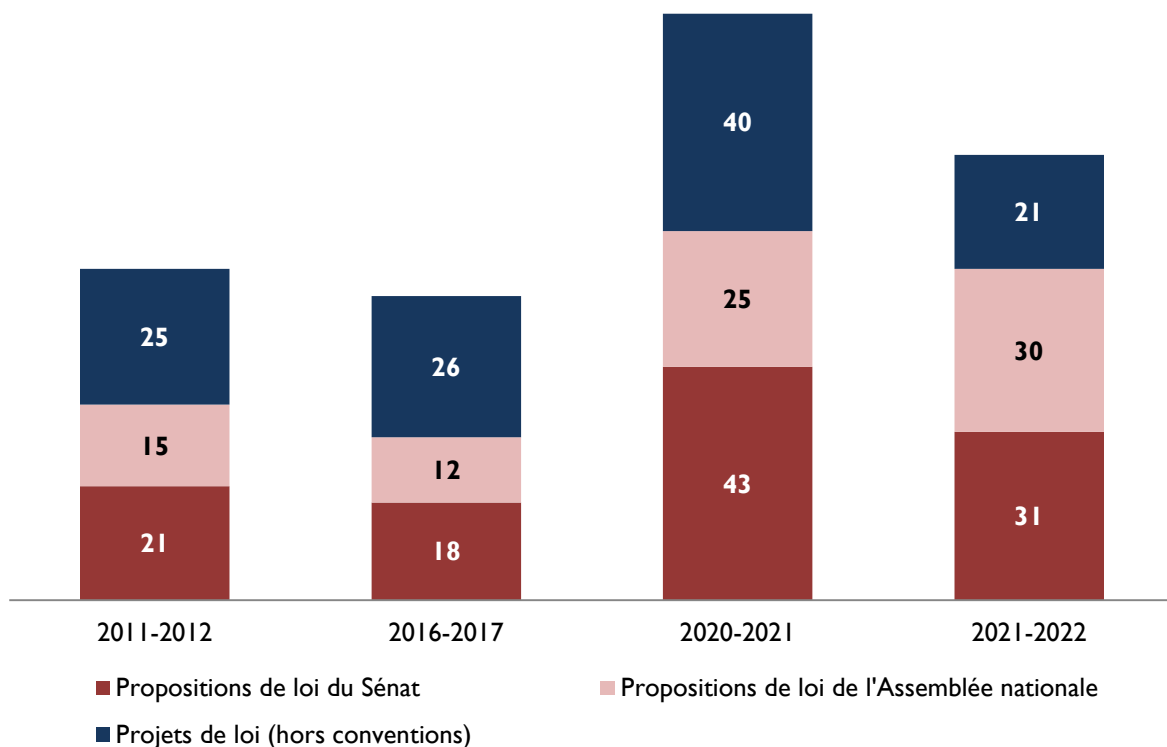


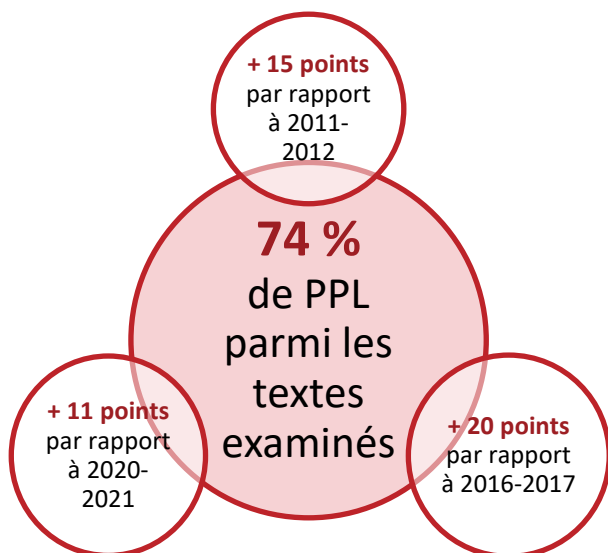
+ 15 %

par rapport à 2020-2021

Le dernier record était de 193 en 2011-2012

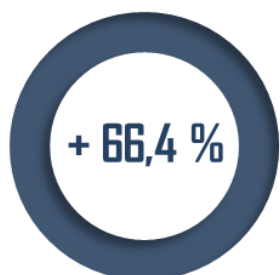
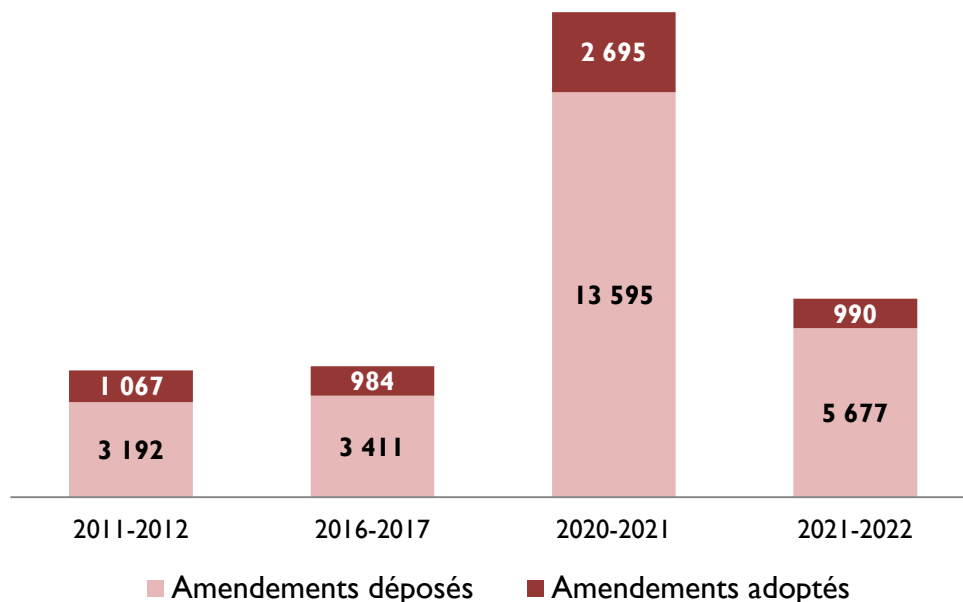
Plus de textes examinés que lors des deux dernières années électorales et une plus grande part de propositions de loi





Propositions de loi examinées
selon la procédure de
législation en commission

Un record d'amendements déposés en séance lors d'une année électorale



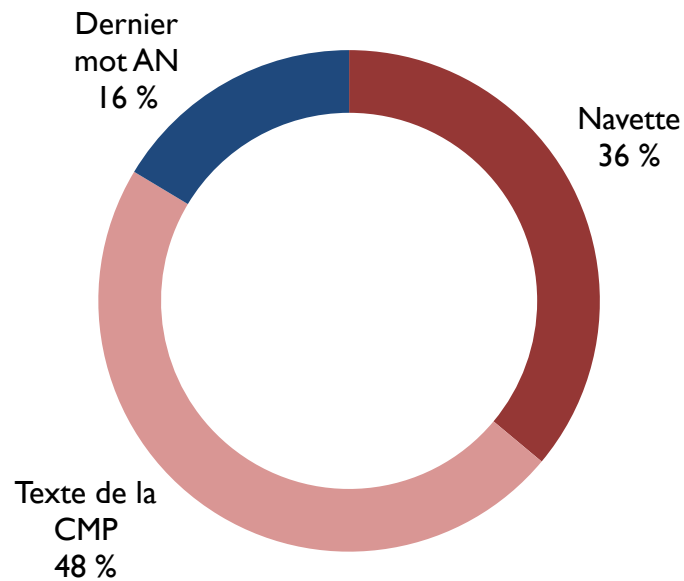
d'amendements déposés par
rapport à 2016-2017



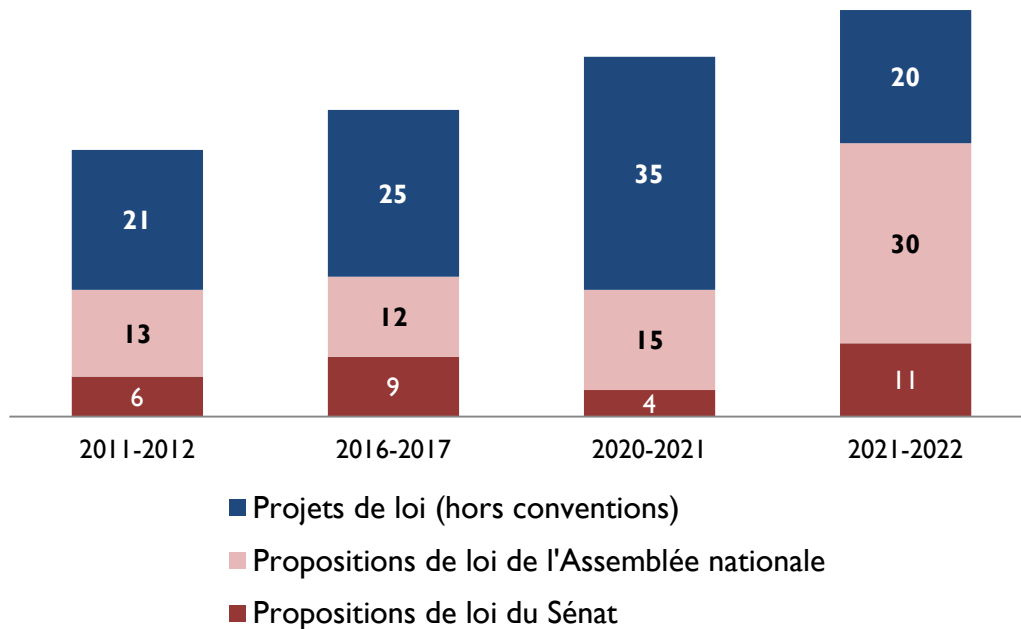
d'amendements déposés par
rapport à 2011-2012

3. LA CONTRIBUTION DU SÉNAT À LA FABRIQUE DE LA LOI

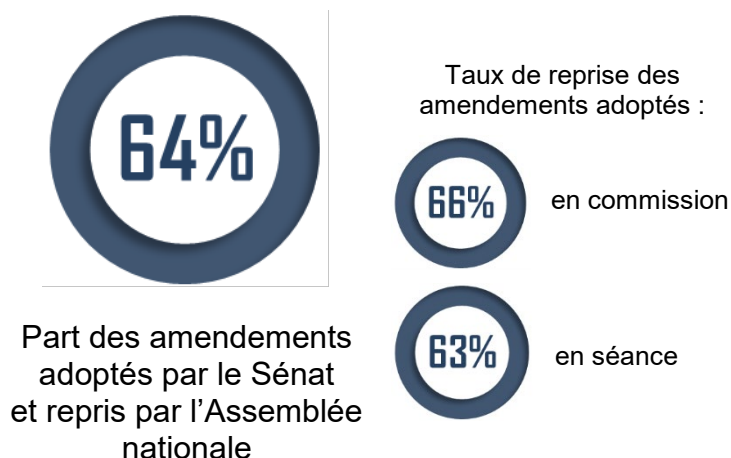
Plus de 4 textes sur 5 adoptés dans les mêmes termes par les deux chambres



Près d'une loi sur cinq définitivement adoptées d'origine sénatoriale



Un taux de reprise des amendements adoptés au Sénat en sensible augmentation



Part des amendements du Sénat repris (hors textes financiers)

↗ **+ 5 points** par rapport à 2020-2021

4. UN CONTRÔLE SOUTENU DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

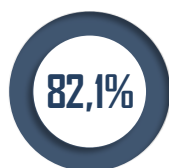
L'organisation de 39 débats en séance publique

+ de 3 fois plus
qu'en 2020-2021 (9)
+ 50 % par rapport
à 2016-2017

**Débats
d'initiative
sénatoriale
32**

Débats
consécutifs à
des déclarations
du
Gouvernement
5

Débats relatifs
au Conseil
européen
2



Part des débats d'initiative sénatoriale au sein des débats organisés

Un questionnement élevé malgré une année parlementaire raccourcie et supérieur aux deux précédentes années électorales

22

Séances de questions d'actualité
au Gouvernement

- ↑ niveau équivalent à 2016-2017 et près de **70 %** supérieur à 2011-2012
- ↓ - 39 % par rapport à 2020-2021

355

Questions d'actualité posées

- ↑ **+ 42 %** par rapport à 2016-2017
+ 169 % par rapport à 2011-2012
- ↓ - 38 % par rapport à 2020-2021

537

Questions orales publiées

- ↑ **+ 290 %** par rapport à 2016-2017
+ 44 % par rapport à 2011-2012
- ↓ Seulement - 2 % par rapport à 2020-2021

339

Questions orales discutées

- ↑ **+ 119 %** par rapport à 2016-2017
+ 44,4 % par rapport à 2011-2012
- ↓ - 19,5 % par rapport à 2020-2021

6 837

Questions écrites publiées

- ↑ **+ 67 %** par rapport à 2016-2017
+ 18 % par rapport à 2011-2012
- ↓ Seulement - 2 % par rapport à 2020-2021

5. UN SUIVI RENFORCÉ DES ORDONNANCES DE L'ARTICLE 38 DE LA CONSTITUTION ET LE BILAN DU RECOURS AUX ORDONNANCES DU QUINQUENNAT 2017-2022

Pour l'année parlementaire 2021-2022

36

habilitations accordées

104 en 2020-2021

42

ordonnances publiées

109 en 2020-2021

16

ordonnances ratifiées

20 en 2020-2021

Quinquennat 2017-2022 par rapport au quinquennat 2012-2017



+ 119 % des
habilitations
accordées



+ 72 % des
ordonnances
publiées

1 ordonnance sur 5
ratifiée au cours du
quinquennat

Un suivi renforcé

- Le rôle des commissions permanentes dans le suivi des ordonnances consacré dans le Règlement du Sénat
- De nouveaux outils de suivi accessibles depuis la Une du site du Sénat



Une étude sur le recours aux ordonnances au cours des trois derniers quinquennats



Un "baromètre" des ordonnances actualisé chaque semaine



Un récapitulatif "Ordonnances info" chaque trimestre

DIRECTION DE LA SÉANCE – 01 42 34 22 05

Retrouvez le rapport dans son intégralité :

http://www.senat.fr/plateau/tableaux_bord/index.html

